

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 27 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 AVRIL 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mmes Anne SERRE - Laure FAUDEMÉR - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mmes Nicole COUTANT - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON

Absent sans pouvoir :  
M. Alexis ARRAS

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme le MAIRE  
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS  
M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR  
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU  
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI  
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jesus SIMON  
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES  
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à M. Grégory RENDE  
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

#### **OBJET : VISUEL OFFICIEL DE LA FERIA 2017 : ACHAT DES DROITS D'UTILISATION**

Chaque année, le visuel officiel de la FERIA, décliné sur l'ensemble des outils de communication, participe à la promotion et à l'identité de l'événement.

L'affiche de la FERIA 2017 a été choisie à l'issue d'un concours d'affiche, lancé par la Ville de Dax en novembre 2016 et du vote du public qui s'est largement prononcé pour l'oeuvre créée par Thomas Bourget.

Un projet de convention avec l'artiste a été élaboré pour fixer l'ensemble des obligations, notamment la cession des droits de reproduction, d'exploitation et de propriété patrimoniale de l'oeuvre. L'auteur conserve la propriété extrapatrimoniale de son oeuvre.

L'achat des droits précités est proposé pour un montant de 2 500 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Régie des Fêtes, exercice 2017, article 2161 section investissement.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE la rémunération de l'artiste comme définie ci-dessus, pour le visuel officiel de la Feria 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170427-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 28 Avril 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».